

Fiche action pour le Maroc

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Appui aux dynamiques de Développement Intégré des Provinces et territoires ruraux du Nord		
Coût total	Contribution totale : 24 millions d'EUR - Contribution UE : 19 millions d'EUR - Contribution de l'Etat marocain : 5 millions d'EUR (financement parallèle)		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Approche projet / gestion décentralisée partielle Partenaire délégataire: Agence du Nord		
Code CAD	43040	Secteur	Développement rural

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

Malgré des avancées importantes au cours des 10 dernières années, le Maroc souffre encore de déficits sociaux et de disparités régionales importantes, qui exigent la mise en œuvre de politiques axées sur la réduction de la pauvreté et le développement humain, notamment en milieu rural. La population (31,8 millions) est encore à 43% rurale et 80% des actifs en milieu rural relèvent du secteur agricole. La pauvreté demeure essentiellement un phénomène rural, avec un taux de 14,5% en 2007, contre 4,8% en milieu urbain ; l'écart de dépenses entre les revenus ruraux et urbains est de 1,8 en 2007¹.

Les zones de montagne, comme celles qui caractérisent les provinces du Nord, demeurent particulièrement défavorisées, du fait d'un enclavement important, d'un sous-équipement en infrastructures et services sociaux de base, de taux élevés d'analphabétisme, d'une faible diversification économique et d'une dégradation avancée des écosystèmes, autant d'éléments qui favorisent l'exode rural. La région du Nord, qui présente une très grande complexité, résultant de sa géographie, de son histoire et du contexte socio-culturel, est de plus affectée par la pratique des cultures illicites, qui entraîne une insuffisance de main d'œuvre, une perte de savoir-faire pour les autres productions agricoles, un appauvrissement des sols et la destruction des ressources naturelles (forêts). Malgré une réduction importante des superficies depuis 2004 (- 55%) du fait d'une politique volontariste de l'Etat, ces cultures restent très présentes (environ 60 000 hectares) et constituent une contrainte à la diversification économique et à la gestion durable des ressources naturelles.

Dans ce contexte, le développement des zones rurales fait l'objet d'une attention accrue de l'Etat marocain, notamment depuis 1999 avec l'élaboration de la Stratégie 2020 de développement rural, qui préconise une approche participative et intégrée. L'appui au développement des zones rurales se concrétise à travers une combinaison

¹ Dernière enquête du Haut Commissariat au Plan sur les dépenses des ménages, 2007.

de stratégies et politiques sectorielles, d'initiatives (Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)), programmes et projets qui visent le développement des infrastructures de base, le développement agricole, le développement social, la diversification économique, la gestion durable des ressources naturelles. L'approfondissement du processus de décentralisation, dans le cadre du Plan national pour le renforcement de la décentralisation pour 2015, concourt par ailleurs à promouvoir le développement local à travers la planification communale (Plans Communaux de Développement) et le renforcement des collectivités locales, notamment en milieu rural. Le développement socio-économique des zones rurales de la région du Nord du Maroc fait en outre l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de la stratégie nationale de lutte anti-drogue, afin d'accompagner les mesures d'éradication des cultures illicites.

Toutefois, le retard des zones rurales reste important et les dynamiques de développement local en milieu rural sont peu soutenues du fait de la faible capacité des acteurs locaux (communes, société civile...), du cloisonnement des politiques et programmes sectoriels (manque de coordination et d'intégration entre les différentes institutions), d'organisation et de vision stratégique (société civile). Par conséquent, le projet prendra la forme d'**une intervention multisectorielle** visant à promouvoir **une dynamique de développement territorial**, en privilégiant une approche participative et intégrée. Il mettra l'accent sur le **renforcement et l'accompagnement des acteurs locaux pour mettre en œuvre, compléter et consolider les différentes politiques et programmes sectoriels** qui concourent au développement des zones rurales, tout en s'attachant à promouvoir des approches novatrices.

Le programme est également en ligne avec les priorités établies dans la Communication Conjointe du 8 mars 2011 de la Commission européenne et de la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité, intitulée "Partenariat pour la Démocratie et la Prospérité Partagée avec le Sud de la Méditerranée".

2.2. Enseignements tirés

Le projet s'inscrit dans une logique de capitalisation et de valorisation des acquis des interventions de l'UE dans le domaine du développement rural au cours des 10 dernières années, en s'appuyant sur les enseignements tirés des six projets de développement rural financés dans le cadre du programme MEDA, ainsi que sur les résultats de l'évaluation thématique réalisée en 2007 sur la coopération de l'Union européenne dans le domaine du développement rural et agricole au cours de la période 1995-2005. Il tient également compte des conclusions et recommandations de l'étude sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de développement rural du Maroc réalisée en 2004/2005. La préparation du projet a en particulier intégré les aspects suivants :

- une approche de développement territorial, en appui aux processus de planification, les mécanismes de bonne gouvernance, la participation active des parties prenantes, le renforcement des capacités des acteurs locaux (inclus les communes).

- une durée d'exécution suffisante pour faire émerger et consolider la dynamique de développement.
- la concentration géographique des actions pour maximiser les impacts de l'intervention.
- la prise en compte effective des dimensions transversales (genre et environnement).

2.3. Actions complémentaires

Le projet s'inscrit dans la continuité des six projets de développement rural participatif financés par l'UE (avec une contribution totale de 136 millions d'EUR) depuis 2000, et notamment des trois projets ciblant la région du Nord s'étant achevés en 2009 / 2010 (Chefchaouen, Développement Rural Intégré, Sahla).

De part son caractère multisectoriel, le projet intervient en complémentarité avec plusieurs interventions en cours de la programmation 2007-2010, notamment dans les secteurs sociaux (appui au programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural de l'INDH ; appui à l'éducation de base ; appui à l'alphabétisation; appui à la santé), le secteur agricole (appui au pilier II du Plan Maroc Vert) et le secteur des infrastructures (appui au désenclavement des populations isolées, qui cible notamment la province d'Al Hoceima), ainsi qu'avec le programme "Egalité des genres" en préparation dans le cadre de la programmation 2011-2013.

Il est également complémentaire du programme thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales", qui vise le renforcement de la société civile et des collectivités locales.

Le projet assure la synergie avec les interventions des autres bailleurs de fonds contribuant au développement de la région du Nord, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche artisanale (programme *Millenium Challenge Account* des Etats-Unis), de la promotion des micro-entreprises rurales (projet de la coopération belge en partenariat avec l'Agence de Développement Social (ADS) dans la province de Tétouan), de l'entrepreneuriat féminin et de la promotion des produits de terroirs, de l'appui à la planification locale (programme ART-GOLD du Programme des Nations Unies pour le Développement dans les régions Tanger-Tétouan et Oriental ; programme de la coopération canadienne en appui à la réalisation de certains Plans Communaux de Développement à Al Hoceima), du développement rural et du renforcement de la société civile (coopération espagnole).

Enfin, il s'ancre sur les interventions sectorielles de l'Etat participant au développement des zones rurales, évoquées au point 2.1, en visant d'une part à accompagner les acteurs pour la déclinaison et la mise en œuvre au niveau local des politiques et programmes sectoriels, et d'autre part en contribuant à compléter et consolider ces interventions.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

La phase d'identification et de formulation du projet a fait l'objet d'une consultation active auprès des différents bailleurs de fonds précités, afin de tenir compte de leurs expériences passées et d'assurer la synergie avec leurs interventions actuelles. Au

cours de la mise en œuvre du projet, la coordination avec les Etats Membres et les autres bailleurs de fonds se fera principalement dans le cadre des Groupes Thématiques couvrant les différents domaines ciblés par le projet.

Le dispositif de pilotage et de suivi du projet inclura par ailleurs un comité au niveau central réunissant différents ministères sectoriels permettant d'assurer avec le pays partenaire la coordination des différentes interventions. Au niveau local, un comité provincial assurera la cohérence des interventions des différents bailleurs sur le territoire; des ateliers thématiques associant les bailleurs actifs dans la région favoriseront en outre la coordination et le partage d'expériences.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

Les objectifs globaux du projet sont les suivants : (i) Contribuer à réduire les disparités socio-économiques entre les régions et entre les milieux rural et urbain ; (ii) Contribuer à la mise en œuvre des politiques nationales de décentralisation et de promotion du développement local intégré.

L'objectif spécifique du projet est de permettre une amélioration durable des conditions de vie et des revenus des populations rurales de la province d'Al Hoceima, à travers le soutien aux dynamiques de développement local participatif et inclusif, le renforcement du rôle et des capacités des acteurs, la dynamisation du tissu économique local (y inclus l'appui à la création d'emplois), le développement social, la préservation et la valorisation des écosystèmes.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Le projet cible la **Province d'Al Hoceima**, qui compte 33 communes rurales. L'ensemble de la province bénéficiera d'actions transversales, notamment en matière de renforcement des capacités. Toutefois, afin d'assurer de maximiser les impacts, le projet concentrera la majorité des actions relevant des composantes économiques, sociales et environnementales au niveau de 2 pôles de développement homogènes (totalisant 9 communes rurales et 120 000 habitants): i) un pôle de 5 communes situées à l'intérieur ou limitrophes du Parc National d'Al Hoceima; ii) un pôle de 4 communes dont le système de production est basé essentiellement sur la monoculture du cannabis.

Dans ces deux pôles, le projet assurera un ciblage des actions, dont la programmation se basera principalement sur les Plans Communaux de Développement. Quelques actions spécifiques (ex: valorisation des parcs nationaux) seront élargies à la région du Nord, dans une optique de mise en réseau des acteurs et de valorisation des interventions passées de l'UE dans les provinces de Taounate et Chefchaouen. Les principaux résultats et activités du projet sont les suivants:

Les résultats attendus sont à titre d'exemple :

- (a) L'enclenchement et la consolidation d'une dynamique de développement territorial inclusive à travers l'appui au processus de planification communale et le renforcement du capital social des territoires ruraux. Il s'agira notamment

d'assurer (à travers des activités de formation, de sensibilisation, d'échanges, d'animation, de conseil et d'appui technique) la structuration du milieu rural et le renforcement des capacités des acteurs locaux. A titre indicatif, ceci inclura des activités d'appui au processus de planification communale, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des interventions de développement rural, de renforcement des capacités de gestion des acteurs, de promotion de l'intercommunalité, des pratiques partenariales et intégrées. Une attention particulière sera portée au renforcement du tissu associatif (diagnostic, structuration...).

- (b) L'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accompagnement social et le développement des services sociaux. Il s'agira de compléter et renforcer les modalités de mise en œuvre des actions de l'Etat pour améliorer l'accès et la qualité des services sociaux, en accordant une attention particulière aux groupes spécifiques (femmes et jeunes). A titre indicatif, les activités incluront la réalisation d'investissements (réhabilitation/création et équipement de petites infrastructures sociales), des actions de formation, d'insertion et de sensibilisation visant plus particulièrement : i) l'amélioration du fonctionnement et de la viabilité des structures sociales (centres multifonctionnels, structures pré-scolaires, internats scolaires); ii) le développement de l'alphabétisation fonctionnelle; iii) la promotion de la santé de base communautaire; iv) la promotion de l'égalité des genres.
- (c) L'augmentation des revenus des ménages ruraux à travers la dynamisation et la diversification du tissu économique. A cet effet, le projet appuiera, la création, la diversification et la consolidation d'activités économiques (inclus la structuration et le développement des filières de production locale), en fonction des potentialités des territoires, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche artisanale, de l'artisanat, du tourisme rural (parc national d'Al Hoceima), en portant une attention particulière à l'insertion économique des jeunes et des femmes. A titre indicatif, ceci se fera à travers des investissements (équipements des groupements de producteurs...) et des actions d'accompagnement (vulgarisation, formation, études, appui technique...).
- (d) La contribution à la réhabilitation des écosystèmes afin d'assurer une amélioration durable des systèmes de production et la création de nouvelles opportunités de développement. Il s'agira principalement de fournir un appui technique et financier pour promouvoir le développement de systèmes de production agricole intégré, réaliser des aménagements pour la restauration et la protection des bassins versants (y compris les actions forestières), renforcer les capacités d'intervention des services agricoles et forestiers, contribuer à la protection et la valorisation du Parc National d'Al Hoceima (études, aménagements, équipements, formation, promotion...). Certaines actions concernant le parc pourraient bénéficier aux autres parcs de la région Nord (Talassemtane, Bouhachem et Tazekka) dans une logique de mise en réseau.

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux **risques** auxquels le projet est soumis sont les suivants :

Risques (faible/moyen/élevé)	Moyens d'atténuation
<p>Risques liés au contexte social, économique et culturel (élevés) : (i) le problème des cultures illicites peut affaiblir l'adhésion au projet voire susciter l'opposition des populations qui pratiquent traditionnellement ces cultures dans la région (défiance vis-à-vis du pouvoir central); (ii) le contexte socioculturel, à la fois fortement conservateur et traditionnel et peut constituer une entrave à l'implication de certains groupes cibles dans le projet (notamment les femmes), au développement d'activités nouvelles ainsi qu'à la promotion d'actions collectives (agrégation des producteurs).</p>	<p>Une démarche progressive, incluant des actions facilitatrices et de sensibilisation sera adoptée pour assurer l'implication de toutes les parties-prenantes. Le caractère intégré du projet, la concentration des interventions et la mobilisation des autres intervenants pour consolider les efforts de développement contribueront à produire des impacts rapides et perceptibles qui devraient encourager l'adhésion de la population.</p>
<p>Risque institutionnel (élevé) : vu le nombre important d'intervenants actuels et potentiels dans les secteurs du développement rural et connexes dans la région, il subsiste un risque de juxtaposition des actions et de dispersion des ressources.</p>	<p>Un dispositif de pilotage et de coordination associant les différentes parties-prenantes sera mis en place au niveau central et provincial. L'utilisation du Plans Communaux de Développement comme outil de planification fédérateur et intégrateur des actions de développement devrait faciliter la coordination et la synergie des interventions.</p>
<p>Risques environnementaux (faibles) : la région du Nord peut être affectée par des catastrophes naturelles, comme ce fut le cas en 2004 (séisme à Al Hoceima) et 2008 (inondations).</p>	<p>Le projet prévoit des aménagements intégrés pour préserver et réhabiliter les écosystèmes, ainsi que des actions de sensibilisation et d'accompagnement pour améliorer la gestion de ces risques naturels.</p>

Les **hypothèses** sous-jacentes à la mise en œuvre du projet portent principalement sur:

- La poursuite des interventions de l'Etat marocain en matière de (i) désenclavement de la région et de mise à niveau des zones rurales concernant l'accès aux services sociaux ; (ii) d'approfondissement du processus de décentralisation et d'appui aux communes rurales pour finaliser et mettre en œuvre leurs Plans Communaux de Développement; (iii) d'éradication des cultures illicites.
- L'évolution du cadre législatif (réforme en cours sur les coopératives), le renforcement des services techniques de proximité et le développement des

marchés pour l'écoulement des produits locaux et de qualité, pour permettre la structuration et le développement des filières.

- Le développement du cadre législatif sur les aires protégées, l'évolution des approches des pouvoirs publics pour l'aménagement concerté des espaces et la gestion des aspects fonciers, afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des actions de préservation des ressources naturelles.

Les principaux éléments qui contribueront à la **faisabilité** et la **durabilité** du projet sont :

- L'approche de développement territorial participatif, le renforcement de la planification communale, le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'utilisation des Plans Communaux de Développement pour la programmation, qui favoriseront l'appropriation des actions, la mise en synergie des acteurs et la bonne gouvernance locale ;
- L'implication et la concertation systématique avec les ministères sectoriels et l'institutionnalisation des approches intégrées et multisectorielles pour la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement;
- L'intervention au niveau de zones homogènes, l'intégration des actions et la promotion de l'intercommunalité, qui favoriseront les économies d'échelles par le regroupement des acteurs et la réalisation d'actions collectives, ainsi que l'optimisation et l'entretien par les communes des investissements à travers la mutualisation des moyens techniques humains, financiers ;
- La réhabilitation des écosystèmes pour favoriser la durabilité des activités productives ;
- Le recours à des techniques traditionnelles, et si possible à l'autoréalisation subventionnée, pour favoriser l'appropriation des actions agricoles et des actions de réhabilitation des écosystèmes et de préservation des ressources naturelles.

3.4. Questions transversales

La promotion de **l'égalité des genres** constitue un élément important du projet, tant au niveau des problèmes à traiter que des parties-prenantes à impliquer, de l'approche à utiliser et des activités à mener. En effet, la région du Nord se caractérise par un contexte conservateur, qui se traduit par des contraintes pour les femmes rurales en matière de liberté d'expression, d'insertion socio-économique et de participation aux dynamiques de développement, mais également de surcharge de travail.

A cela s'ajoute un taux élevé d'analphabétisme, résultant de la faible scolarisation des filles. Le projet accordera donc une grande importance aux actions visant à induire des changements sociaux pour une plus grande participation sociopolitique des femmes (incluant la promotion de leurs droits) à travers le renforcement de leurs capacités et leur plus forte implication dans la planification locale, une meilleure insertion socio-économique à travers la promotion d'opportunités adaptées et un meilleur accès aux services sociaux.

Les associations intervenant sur les questions de genre dans la région seront fortement impliquées. Une attention particulière sera également portée au renforcement du dispositif de mise en œuvre, de gestion et de suivi-évaluation du projet pour assurer la prise en compte du genre.

Les **aspects environnementaux** seront pris en compte selon une logique transversale, mais feront également l'objet d'opérations spécifiques dans le cadre de la composante de protection et de gestion durable des écosystèmes. Les activités appuyées dans le secteur de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme tiendront compte des impératifs d'exploitation durable des ressources naturelles. La restauration des écosystèmes sera promue par la mise en place de systèmes intégrés. Le projet adoptera une stratégie de communication et de dissémination d'informations relatives à la protection et à l'utilisation viable des ressources naturelles, mais aussi à la gestion des risques naturels. Enfin une attention particulière sera portée au renforcement de capacités des parties prenantes en matière d'environnement et d'adaptation aux changements climatiques (pratiques agricoles).

Les questions de **bonne gouvernance** seront prises en compte à travers le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'approche participative adoptée par le projet. L'appui au processus de planification communale contribuera à ancrer les pratiques de concertation locale.

3.5. Parties prenantes

Le projet entend faire reposer son action sur **une approche territoriale** inclusive mettant fortement l'accent sur l'utilisation des synergies et des complémentarités entre les interventions de l'Etat, des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé pour le développement socioéconomique des zones rurales.

De ce fait, et compte tenu du caractère multisectoriel du projet, le projet concerne différentes parties-prenantes, tant au niveau central (différents ministères sectoriels et agences publiques, institutions de recherche, Organisations Non Gouvernementales) que local (autorités régionales, provinciales et locales ; services techniques déconcentrés ; communes rurales ; associations ; coopératives et groupements de producteurs ; secteur privé), qui ont été activement impliquées dans l'identification et la formulation.

Les parties directement touchés par le projet au niveau de la Province d'Al Hoceïma sont:

Les autorités locales, et les services déconcentrés de la Province, les 33 communes rurales et les associations, qui bénéficieront des actions de renforcement des capacités afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans la planification, la mise en œuvre et l'accompagnement du processus de développement local;

Les agriculteurs/trices, les artisans, les coopératives et les groupements de producteurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et des services, qui seront appuyés dans le cadre des activités visant le développement et la structuration des filières de productions locales ainsi que la diversification des activités économiques.

Les groupes sociaux vulnérables (notamment les femmes et jeunes), qui bénéficieront d'actions d'accompagnement et d'investissements pour favoriser leur insertion sociale et économique, ainsi que le renforcement de leurs capacités pour une meilleure participation au processus de développement local et la promotion de leurs droits.

Les communautés rurales, en particulier les 9 communes faisant partie des 2 pôles de développement ciblés par le projet, qui bénéficieront des actions visant l'amélioration des conditions de vie et la préservation des ressources naturelles.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Mode de gestion

A l'exception des contrats d'audit et d'évaluation qui seront gérés de manière centralisée par la Commission européenne, le projet fera l'objet d'une **gestion décentralisée partielle** via la signature d'une convention de financement avec le Royaume du Maroc. Sur la base des Articles 53ter et 56 du Règlement financier, le Royaume du Maroc confiera, via une convention de délégation, l'exécution du projet à l'Agence du Nord (coordonateur du projet), qui sera responsable de la coordination, de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi des actions, en assurant une forte implication des différentes parties-prenantes.

A cet effet, le dispositif de pilotage et de suivi du projet prévoit notamment :

- Un comité d'orientation au niveau central, incluant le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le coordonnateur du projet, la Délégation de l'UE, les Ministères sectoriels et agences concernés, qui veillera au suivi stratégique du projet et à la bonne coordination des interventions.
- Un comité de pilotage au niveau local, incluant les différentes parties-prenantes (Gouverneur de la province, ADS, autorités locales, services déconcentrés, société civile), qui contribuera à la programmation et au suivi-évaluation des actions, en veillant à la cohérence et la complémentarité des interventions.

Les parties-prenantes seront étroitement associées à la mise en œuvre des actions relevant de leurs prérogatives et domaines de compétences (incluant par exemple la contribution à l'élaboration des termes de référence, à la gestion de l'expertise...).

La Commission exercera un contrôle ex ante de toutes **les procédures de passation de marchés** sauf dans les cas où les devis-programmes s'appliquent, pour lesquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés publics de plus de 50 000 EUR et pourra exercer un contrôle ex post pour ceux ne dépassant pas 50 000 EUR. La Commission exercera un contrôle ex ante de toutes les procédures d'attribution de subvention.

Les **paiements** seront exécutés par la Commission, sauf dans les cas où les devis-programmes s'appliquent, pour lesquels les paiements sont exécutés par le pays bénéficiaire pour les coûts de fonctionnement et les contrats dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués dans le tableau ci-après.

L'ordonnateur compétent s'assurera, par l'utilisation du modèle de convention de financement en gestion décentralisée, que la séparation des fonctions d'ordonnancement et de paiement ou des fonctions équivalentes au sein de l'entité délégataire est effective et permet en conséquence de procéder à la décentralisation des paiements pour les contrats dont le montant ne dépasse pas les plafonds indiqués ci-dessous :

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< 300 000 EUR	< 150 000 EUR	< 200 000 EUR	≤ 100 000 EUR

La contribution financière de l'UE couvre les frais de fonctionnement courants relatifs à l'exécution des devis-programmes.

En ligne avec l'agenda en matière d'efficacité de l'aide, l'organisation interne et les méthodes de travail du projet s'aligneront sur celles de l'administration marocaine. L'exécution et la gestion seront assurées au niveau provincial (équipe de projet relevant de l'Agence du Nord). Une **assistance technique**, incluant des missions long terme et court terme, sera notamment mise à disposition des agences concernées, notamment au niveau provincial, **dans une logique de renforcement institutionnel**. Elle assurera un rôle de conseil en matière de programmation, de coordination et de suivi-évaluation, et d'appui technique dans les différents domaines couverts par le projet.

Le changement du mode de gestion constitue un changement substantiel à la présente décision sauf dans le cas où la Commission "re-centralise" ou diminue le niveau de tâches préalablement déléguées au pays bénéficiaire (gestion décentralisée).

4.2. Procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions /devis programmes

1) Contrats

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause. La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le règlement I EVP. L'ordonnateur compétent peut étendre la participation à d'autres personnes physiques ou morales sous couvert du respect des conditions établies par l'article 21(7) I EVP.

2) Règles spécifiques applicables aux subventions

Les critères de sélection et d'attribution essentiels pour l'octroi de subventions sont définis dans le « Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE ». Ces critères sont établis conformément aux principes stipulés au Titre VI "Subventions" du règlement financier applicable au budget général. Toute dérogation à ces principes doit être dûment justifiée, en particulier lorsque :

- Le financement de l'action est intégral (dérogation au principe du cofinancement) : le taux de cofinancement maximal envisageable pour les subventions est de 90% du total des coûts acceptés de l'Action. Un financement intégral ne peut être accordé que dans les cas visés à l'article 253 du règlement de la Commission (CE, Euratom) n°2342/2002 du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne.
- Dérogation au principe de non-rétroactivité : une subvention peut être octroyée pour une action ayant déjà commencé si le candidat peut démontrer la nécessité de démarrer l'action avant l'attribution de la subvention, conformément à l'article 112 du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne.

3) Règles spécifiques applicables aux devis-programmes

Les devis-programmes doivent respecter les procédures et les documents standards définis par la Commission, tels qu'en vigueur au moment de l'approbation des devis-programmes concernés (cf. Guide Pratique des procédures applicables aux devis-programmes).

4.3. Budget et calendrier indicatifs

Le coût total du projet est estimé à 24 millions d'EUR. La contribution de l'UE sera de 19 millions d'EUR, soit 79%, et celle de l'Etat marocain de 5 millions d'EUR (une partie en nature et une en espèces). La ventilation indicative de la contribution UE se présente comme suit :

Rubriques	Montant en EUR
Services	5 800 000
Fournitures	2 000 000
Travaux	6 800 000
Subventions	1 700 000
Audit et évaluation	400 000
Visibilité	200 000
Fonctionnement	400 000
Imprévus	1 700 000
Total	19 000 000

Tous les engagements sur fonds UE seront réalisés dans les trois ans suivant la signature de la convention. A titre indicatif, le projet lancera la plus grande partie des procédures de passation de marché au cours des 18 premiers mois. Le cas échéant, certains marchés nécessaires pour permettre un démarrage rapide des actions pourraient être anticipés. Pour les subventions, les appels à propositions pourront être lancés entre le 2^{ème} et le 4^{ème} semestre du projet.

La durée opérationnelle du projet sera de **72 mois** à compter de la signature de la convention.

4.4. Suivi de l'exécution

Le projet est appelé à accompagner les différents acteurs pour ancrer les approches et pratiques de développement multisectorielles et intégrées, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement, dans une

perspective de promotion de la bonne gouvernance et de mise en cohérence des interventions et des investissements.

Par conséquent, ceci impliquera une convergence progressive des dispositifs de suivi des différentes institutions vers un système intégré. Le dispositif de suivi de l'exécution du projet devra ainsi contribuer au développement d'une approche harmonisée. Il constitue par ailleurs une opportunité pour améliorer l'implication et les capacités des communes et de la société civile dans le suivi des politiques locales.

La situation de référence sera établie en s'appuyant sur les données fournies par les différentes institutions ministérielles concernées, ainsi que sur les données produites dans le cadre de l'élaboration des Plans Communaux de Développement (diagnostics participatifs, mise en place du système d'information communal). Le suivi du projet s'effectuera à plusieurs niveaux :

- Au niveau central : le comité d'orientation assurera le suivi des orientations stratégiques et de l'état d'avancement général du projet, ainsi que la bonne coordination des interventions.
- Au niveau provincial : le comité de pilotage sera en charge du suivi des actions.
- Au niveau du coordinateur du projet : en tant que coordinateur du projet, il sera responsable du suivi global du projet en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes. Le dispositif de suivi-évaluation sera mis en place dès le démarrage du projet. Une attention particulière sera portée au renforcement institutionnel de l'Agence du Nord en matière de suivi/évaluation.

Par ailleurs, le projet appuiera les communes rurales (formation, outils...) pour développer un dispositif de suivi de leurs Plans Communaux de Développement et assurer une mise à jour et une exploitation régulière du Système d'Information Communal. Des actions de renforcement des capacités de la société civile seront assurées en matière de suivi-évaluation, pour leur permettre de contribuer activement au monitoring du projet, et plus largement au suivi-évaluation des politiques publiques locales.

4.5. Évaluation et audit

Le projet fera l'objet de deux missions **d'évaluation** externe (à mi-parcours et finale).

En matière **d'audit**, le projet fera l'objet d'une mission d'audit financier/système au démarrage et de missions intermédiaires et finale.

4.6. Communication et visibilité

Le projet fera l'objet d'un plan de visibilité et de communication mis en œuvre par l'Agence du Nord, permettant d'informer et de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes et les différents acteurs du développement sur les réalisations, les acquis et l'expérience du projet, en mettant en exergue l'appui de l'UE. Ceci pourrait notamment inclure :

- L'organisation d'ateliers (au lancement, à mi-parcours et à la clôture du projet) regroupant l'ensemble des parties prenantes.

- L'organisation d'évènements thématiques (ateliers, expositions...) au niveau local, régional et national en lien avec les composantes du projet.
- La production de supports d'information et de communication sur le projet et sur certains aspects thématiques (brochures, vidéos, dossiers de presse, panneaux d'information...).